La Gazette

NEWSLETTER N°59– Octobre 2026

Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE CGC La Mondiale

La Gazette
Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE CGC La Mondiale

NEWSLETTER N°59 – Octobre 2026

ÉDITO

Chères et chers collègues MONDIALISTES,

En ce mois d' Octobre,

la CFE CGC La MONDIALE est engagée sur tous les fronts, CSE à Mons, commission des usagers des RIE, passage en revue des œuvres sociales, demande d'expertise, réorganisations de services, du réseau commercial…

Le mois d'octobre étant aussi par essence un mois de sensibilisation et de lutte, sachez que vous pouvez compter sur nous.
Nous restons déterminés à vous accompagner
et vous informer au quotidien

Osons la différence !
ENSEMBLE, on va plus loin !

FOCUS DE OCTOBRE

- Classe 4 : des inégalités à résoudre
- Projet de réorganisation du réseau commercial
- Commission Métiers du 20 octobre
- Accord transfert adhésions RC AGIRC ARCCO
- Tickets restaurant, RIE et NAO

Cyril FRANCHES
délégué Syndical Central

Julie LUCAS
Déléguée Syndicale Centrale Adjointe

CFE CGC LA MONDIALE GROUPE

www.lamondialecfecgc.fr

NEWSLETTER N°59 – Octobre 2026

Projet de réorganisation du réseau commercial

La Direction a présenté son projet d'évolution du réseau commercial qui se déploiera au 1er janvier 2027. Il y aura plusieurs phases dans cette nouvelle évolution et donc plusieurs informations et consultations à venir.

Cette nouvelle organisation vise à renforcer notre présence sur le marché des entreprises, à simplifier certaines structures et à mieux accompagner les ambitions de développement du Groupe.
Pour la CFE-CGC, une organisation n'est jamais une fin en soi.
Ce qui compte réellement, ce n'est pas le dessin d'un organigramme mais la capacité des équipes à travailler efficacement, à prendre des décisions rapidement et à conserver la proximité qui fait la force de notre réseau commercial.

Cette évolution soulève naturellement des interrogations :

- Comment fonctionneront concrètement les nouvelles régions ?
- Les nouveaux périmètres de management resteront-ils adaptés ?
- La mutualisation de certaines fonctions permettra-t-elle réellement de gagner en efficacité ?
- Les équipes disposeront-elles des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés ?

Ces questions sont légitimes, et nous les porterons tout au long de l'accompagnement de ce projet.
Notre rôle n'est pas de refuser le changement. Les évolutions du marché et les attentes de nos clients imposent régulièrement des adaptations.
En revanche, nous serons attentifs à ce que cette transformation reste au service de celles et ceux qui la feront vivre au quotidien : les salariés.
La réussite de cette nouvelle organisation passera par trois conditions essentielles :
De la clarté dans les responsabilités, de la cohérence dans les organisations et des moyens adaptés aux ambitions affichées.

La CFE-CGC restera mobilisée pour s'assurer que ces engagements se traduisent concrètement sur le terrain.

La Gazette
Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE CGC La Mondiale

NEWSLETTER N°59 – Octobre 2026

Classe 4 : une avancée obtenue, mais des inégalités qui restent à résoudre

Félicitations à la CFDT pour cette avancée concrète en faveur de 8 salariés du CRC !

L'obtention d'une classe 4 avec effet rétroactif au 01/01/26, tout en conservant des primes à hauteur de 1 000 €, et un compteur à 35h jusqu'au 31/12/26 constitue une victoire qu'il convient de saluer mais qui fait débat au cœur de la population administrative.

Cette avancée démontre que les revendications syndicales peuvent aboutir à des résultats tangibles et permettre à des salariés d'obtenir une reconnaissance attendue.

La CFDT mérite donc d'être félicitée pour ce résultat, qui représente un progrès réel pour les personnes concernées.

Mais une question essentielle demeure :

Qu'en est-il des centaines d'autres salariés en classe 4 qui n'ont pas bénéficier d'autant de bienveillance de la part de la CFDT et dont les primes restent fixées à 800 € ?

Voir notre article :

CRC : la classe 4 va enfin devenir accessible…oui, pour 8 heureux élus, et les autres ? - CFE CGC La Mondiale

NEWSLETTER N°59 – Octobre 2026

Commission Métiers du 20 octobre : ce qu'il faut retenir

Cette commission a notamment porté sur la charge de travail des assistantes de secteur, les résultats du réseau et plusieurs questions concrètes concernant les offres et les outils.

- **Assistantes de secteur :** Une étude a été présentée après des alertes sur leur charge de travail. Elle prend en compte le nombre de conseillers suivis par assistante et l'absentéisme. Si ce dernier est proche de la moyenne du groupe, la situation est plus tendue dans certaines régions, où les arrêts de travail alourdissent la charge des collègues présentes. Les élus ont demandé le détail des chiffres. Ils invitent également les assistantes concernées à leur signaler les difficultés rencontrées.
- **Résultats commerciaux :** À fin septembre, la production s'établit à 98,2 M€ de PCP, contre environ 105 M€ attendus. Le PER individuel progresse, alors que la prévoyance individuelle et la santé sont en retrait. La Direction reste confiante pour la fin de l'année.
- **Animation commerciale :** Les élus CFE-CGC ont insisté sur la nécessité de ne pas concentrer toute l'animation sur le PER individuel. Notre métier consiste aussi à conseiller les clients sur leur prévoyance, leur santé, leur épargne et leur retraite collective. La Direction a expliqué les raisons de sa priorité donnée au PER, tout en envisageant une animation plus diversifiée en 2027. Rien n'est encore décidé.
- **Retraite collective :** La Direction entend relancer cette activité auprès des petites entreprises. Les frais de l'offre Ambition Retraite Entreprise sont à l'étude. Les élus ont demandé que les conséquences d'une éventuelle baisse sur la rémunération des conseillers soient prises en compte.
- **Signature Retraite :** Le commissionnement des contrats souscrits en décembre, avec des versements programmés débutant en janvier, pose toujours question. La PCP pourrait être comptabilisée en 2026, mais les modalités de commissionnement restent à préciser. Une réponse est attendue avant la fin de l'année.
- **Signature Épargne et Amphitéa :** Signature Épargne est toujours annoncée pour juin 2027, sans seuil de souscription définitivement fixé. Pour Amphitéa, les doubles prélèvements de cotisations ont été signalés une nouvelle fois. Aucune date de régularisation n'a été communiquée.
- **Outils informatiques :** Les informations de certains contrats PER sont désormais accessibles directement dans le CRM. Des améliorations sont également prévues pour les signatures électroniques. En revanche, les doublons de fiches clients continuent de poser problème et de faire perdre du temps aux conseillers.

Les élus CFE-CGC suivront particulièrement les réponses attendues sur la charge de travail des assistantes, le commissionnement et les outils. N'hésitez pas à nous faire remonter les difficultés que vous rencontrez au quotidien.

La Gazette
Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE CGC La Mondiale

NEWSLETTER N°59 – Octobre 2026

Accord pour transfert des adhésions de retraites complémentaires AGIRC ARCCO

Actuellement les adhésions en retraite complémentaire des entités de l'UES La Mondiale sont gérées par l'institution Alliance Professionnelle Agirc-Arrco (section B2V) du fait de leur compétence professionnelle, détenue au titre de la convention collective de l'assurance, à l'exception de nos sites de Polynésie Française et de Nouvelle Calédonie pour lesquels Malakoff Humanis International Agirc-Arrco est compétent au titre de sa compétence territoriale.

AG2R LA MONDIALE souhaite une unicité d'interlocution et de gestion pour l'ensemble de ses entités en demandant le regroupement de ses adhésions, ce qui motive ce projet de transfert à destination de l'IRC AG2R Agirc-Arrco pour l'UES La Mondiale.
Les parties au présent accord décident de choisir l'IRC AG2R Agirc-Arrco comme Institution de Retraite Complémentaire de l'UES La Mondiale, à l'exception des sites de Polynésie Française et de Nouvelle Calédonie pour lesquels Malakoff Humanis International Agirc-Arrco reste compétent au titre de sa compétence territoriale.

Le transfert des adhésions est soumis à la condition suspensive de l'accord des bureaux des Conseils d'administration des fédérations de l'Agirc-Arrco.

Les taux de cotisations resteront inchangés.

La CFE CGC de l'UES LA MONDIALE a signé cet accord d'adhésions de la retraite complémentaire au profit d'AG2R AGIRC ARCCO, dans l'intérêt des collaborateurs de l'UES LA MONDIALE plutôt que par choix politique.
Nous pensons et espérons que ce transfert d'adhésion pourra servir l'intérêt des salariés de l'UES LA MONDIALE.
Nous souhaitons que les informations sur les droits des salariés et l'action sociale possible puissent être communiqués dans des meilleures conditions qu'actuellement.
Cette signature n'a aucun impact pour les collaborateurs sauf nous espérons plus de visibilité.
Et cela permet de ramener les cotisations des collaborateurs au sein du Groupe.

NEWSLETTER N°59 – Octobre 2026

CFE CGC LA MONDIALE GROUPE

À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN

POUVOIR D'ACHAT
DES MESURES ANNONCÉES PAR LA DIRECTION

À la suite des sollicitations des organisations syndicales, la Direction a annoncé plusieurs mesures le 9 octobre.

TITRES-RESTAURANT

Du 9 octobre à fin décembre 2026,
la valeur faciale des titres-restaurant
passe à 11,50 €.

La participation de l'employeur au restaurant d'entreprise est également augmentée.

NÉGOCIATIONS SALARIALES (NAO)

Les négociations annuelles obligatoires relatives aux salaires débuteront dès **novembre 2026.**

POLITIQUE SALARIALE 2027

Les augmentations collectives et individuelles seront mises en œuvre **en mars 2027,** avec effet rétroactif au 1er janvier 2027, ainsi que le versement des **primes variables ou de performance.**

Les modalités de cette politique salariale seront abordées lors des prochaines négociations.

La CFE-CGC continuera de porter les préoccupations des salariés et de défendre leur pouvoir d'achat lors des prochaines négociations.

NEWSLETTER N°59 – Octobre 2026

NEWSLETTER N°59 – Octobre 2026

Pourquoi nous rejoindre?

En rejoignant la CFE CGC, vous participerez à la défense active de votre emploi, de votre métier, de votre avenir.
A la CFE CGC, nos militants et adhérents sont des professionnels comme vous, ils font les mêmes métiers que vous
et rencontrent les mêmes difficultés que vous !

Avoir des élus CFE CGC dans votre entreprise est un geste de dialogue social constructif et d'avenir.
Vous avez envie de faire bouger votre entreprise ? Agissez aujourd'hui pour ne pas subir l'avenir !

CFE-CGC La Mondiale

Lamondialecfecgc.fr

@cfecgc_alm

Cyril Franches

cfecgc.lamondiale@yahoo.fr

Pour ADHERER, vous pouvez vous rapprocher de vos délégués syndicaux, ils pourront vous donner toutes les explications :

Cyril FRANCHES
Délégué Syndical Central CFE CGC LA MONDIALE (SNAPA)
Laure BERNARD
Déléguée Syndicale (SNCSA)
Christian AMBROSINO
Délégué Syndical (SNIA)
Karine THOUILLEZ
Déléguée Syndicale (SNAPA)
Stéphane OLLIVIER
Délégué Syndical (SNAPA)
Georges WAKNINE
Délégué Syndical (SNCSA)
Julie LUCAS
Déléguée Syndicale Centrale Adjointe (SNCSA)